

MAÎTRISE EN DROIT NOTARIAL

FACULTÉ DE DROIT

LE MAILLAGE PARFAIT DE LA THÉORIE ET DE LA PRATIQUE

La réussite de cette maîtrise est l'une des conditions essentielles fixées par la Chambre des notaires du Québec pour l'admission à l'exercice de la profession de notaire.

Le juriste de l'entente

En sa qualité de professionnel du droit, le notaire est un conseiller juridique et un officier public reconnu par l'État. Il pratique dans plusieurs domaines, notamment le droit immobilier, le droit corporatif, le droit fiscal, le droit des affaires, le droit des successions, le droit de la propriété intellectuelle, le droit international privé, le droit agricole, le droit de la faillite et le droit de la famille.

Au rôle qu'il joue traditionnellement, par exemple dans le règlement d'une succession, l'authentification d'un testament ou la rédaction d'un acte de vente, s'ajoutent de nombreuses fonctions stratégiques. Il peut aussi agir comme médiateur, voir à l'incorporation d'une société par actions, créer une fiducie, célébrer un mariage ou régler un divorce à l'amiable.

Le notaire recherche l'équilibre entre les personnes qui désirent conclure un contrat en s'assurant qu'elles ont bien compris les explications et qu'elles s'entendent véritablement sur chacune des clauses du document. Son défi est de permettre aux parties d'en arriver à une entente afin de prévenir tout conflit où il y aurait, forcément, un gagnant et un perdant.

Le notaire agit avec impartialité envers toutes les personnes devant lui. Il est tenu de leur fournir toutes les explications nécessaires afin qu'elles puissent prendre la meilleure décision. Ainsi, les parties sont assurées de pouvoir exprimer un consentement en toute connaissance de cause. C'est d'ailleurs pourquoi le notaire est considéré comme étant le juriste de l'entente : il travaille sur le terrain de l'harmonie plutôt que sur celui des conflits.

L'essor de la profession

Au Canada, la profession notariale s'exerce uniquement dans la province de Québec et compte environ 3 800 notaires, répartis sur l'ensemble du territoire. En raison de l'élargissement du champ d'expertise des notaires et du développement de nouveaux créneaux, la profession est en pleine expansion.

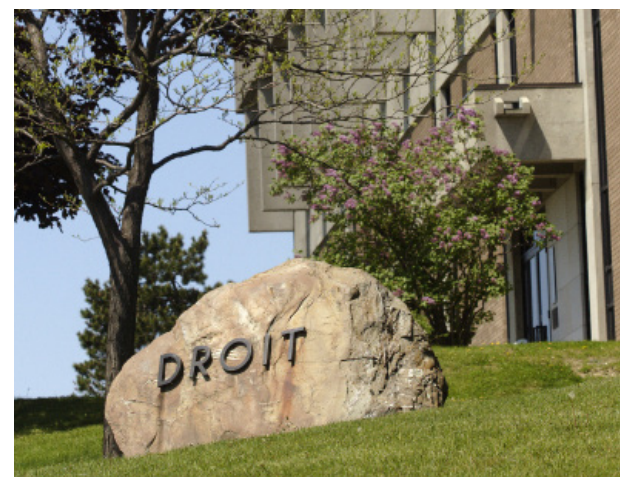
D'ailleurs, même si beaucoup de notaires exercent dans des études notariales, plusieurs d'entre eux choisissent de pratiquer dans des milieux non traditionnels, tels que les institutions financières, les municipalités, les institutions d'enseignement, les milieux gouvernementaux, etc.



FORCES DU PROGRAMME

- Intégration optimale de la pratique traditionnelle et des domaines en émergence
- Enseignants combinant connaissance et expérience
- Créneaux d'excellence recherchés : droit des affaires, prévention et règlement des différends, droit de la famille, procédures non contentieuses, etc.
- Parcours régulier enchaînant un volet théorique, un volet pratique et un stage en milieu professionnel
- Alternance études-stage au Campus de Longueuil : une formule unique s'adressant aux étudiants qui souhaitent véritablement intégrer une expérience en droit notarial à leurs études

Programme offert au Campus principal de Sherbrooke et au Campus de Longueuil



La voie à suivre

Le notaire doit réussir le programme de maîtrise en droit notarial pour obtenir un permis d'exercice de la profession auprès de la Chambre des notaires. Il s'agit du seul programme offert pour la formation en droit notarial.

Le programme est ouvert à toute personne détenant un baccalauréat en droit, délivré par une université québécoise ou par la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, ou un diplôme jugé équivalent par la Chambre des notaires.

Ce programme professionnalisant et intégré conduit à un grade de 2^e cycle, comporte 54 crédits et s'échelonne sur 4 sessions, tant au Campus principal qu'au Campus de Longueuil.

La valeur ajoutée

La formation en droit notarial offerte à l'Université de Sherbrooke se démarque par des méthodes pédagogiques novatrices et un accompagnement personnalisé.

Elle place l'étudiant au cœur de ses apprentissages en misant notamment sur une approche pratique, sur le travail d'équipe et sur le développement d'habiletés communicationnelles.

Cheminement du programme

Volet I

Cours essentiels à l'exercice de la profession notariale
(36 crédits, 32 semaines)

Volet II

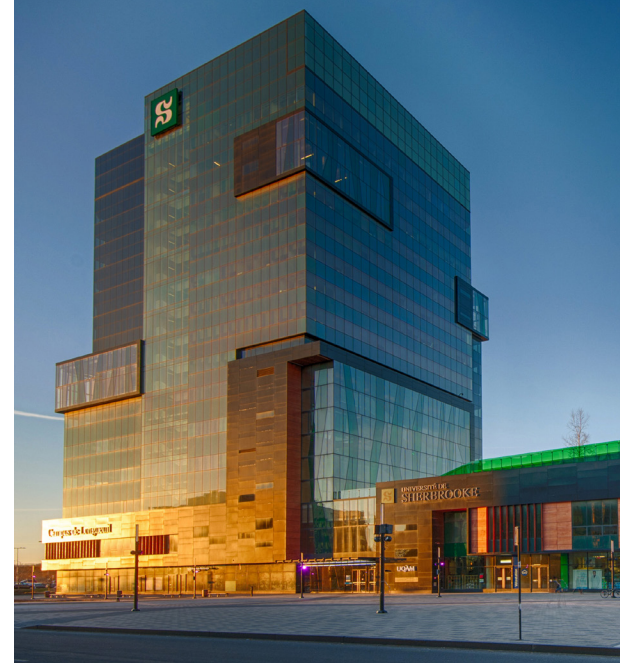
Activités pédagogiques pratiques axées sur des sujets avancés en droit immobilier, en droit des affaires et en droit des successions.
(6 crédits, 8 semaines)

Volet III

Stage en milieu professionnel sous supervision et évaluation universitaires.
(12 crédits, 16 semaines)

La formation offerte au Campus de Longueuil permet d'alterner études et stage à compter du troisième trimestre.

Toute personne inscrite au programme de maîtrise en droit notarial à l'Université de Sherbrooke doit y compléter les 3 volets de formation.



Conditions d'admission

- Détenir un grade de 1^{er} cycle en droit d'une université québécoise ou de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa ou détenir un diplôme jugé équivalent.
- Posséder les connaissances et compétences nécessaires à la réussite du programme.

Remarque : La direction de programme peut convoquer les candidats à une entrevue de sélection afin de déterminer s'ils possèdent les compétences nécessaires à la réussite du programme.

DEMANDE D'ADMISSION

Les admissions pour ce programme de maîtrise se font à l'automne seulement.

Date limite pour présenter une demande d'admission : 1^{er} avril



RENSEIGNEMENTS | PROGRAMMES D'ÉTUDES

819 821-8000, poste 62533
1 800 267-8337, poste 62533 (Canada seulement)
notariat.droit@USherbrooke.ca
USherbrooke.ca/droit/notariat

RENSEIGNEMENTS | DEMANDE D'ADMISSION

Bureau de la registraire
819 821-7686
1 800 267-8337
USherbrooke.ca/admission